



Modifications avant approbation

Réunion de présentation des modifications avant approbation avec les personnes publiques associées

6 décembre 2017

Pièces jointes :

- diaporama présenté au cours de la réunion,
- tableau de synthèse de prise en compte des avis,
- feuille de présence.

Le Président du Syndicat mixte introduit la réunion en rappelant le travail mené depuis 4 années pour élaborer ce document. Il indique que les remarques émises au cours de la procédure ont été prises en compte, notamment lorsqu'elles sont intervenues en amont. Il s'agit désormais de procéder aux ultimes ajustements du document, suite aux avis reçus par les personnes publiques associées (PPA) et la commission d'enquête, sans bouleverser son économie générale, en vue d'une approbation en début d'année 2018.

Terres Neuves revient sur les phases d'avis des PPA et d'enquête publique. Pour en faciliter le suivi, tous les avis des PPA ont été listés dans un tableau synthétique présentant la position du syndicat mixte et leur prise en compte éventuelle dans le document (voir pièce jointe). Terres Neuves revient ensuite dans sa présentation sur quelques points significatifs ayant été abordés (démographie, production de logements, consommation foncière, prise en compte des dents creuses, gouvernance) afin de présenter plus en détail les positions finales retenues par le Syndicat mixte (voir pièce jointe).

Madame Masson (DDT) relève le fait que les remarques formulées par les services de l'État ne constituent pas des réserves mais des points de vigilance. Ceux ci doivent faire l'objet d'une prise en compte attentive contrairement aux réserves qui doivent être levées pour permettre l'approbation du document.

Monsieur le Secrétaire Général demande que les positions parfois sibyllines (ex. : « non ») figurant dans la dernière colonne du tableau soient enrichies afin que les réponses données soient plus circonstanciées même s'il ne peut y être répondu en tout ou partie positivement. La finalité est bien que les productions attestent de la prise en compte des sujet soulevés qui constituant de la part de l'État des conseils pour le territoire.

Réponse : Le Syndicat mixte et Terres Neuves regrettent que la présentation du tableau de synthèse puissent être perçues négativement quand au traitement sur le fond des avis des PPA et notamment celui de l'État ce qui n'est absolument pas le cas. Ce tableau de synthèse est un simple outil de travail destiné à assurer le suivi de chacun des avis de l'ensemble des PPA d'où son aspect très technique et un peu brut qui peut parfaitement être revu. D'ailleurs, le Syndicat mixte a déjà

produit une réponse plus argumentée lors de l'enquête publique.

Le Président du Syndicat mixte profite de l'occasion pour remercier Monsieur le Secrétaire Général pour son rôle actif lors de la fin de la procédure qui a permis de faire avancer, par des échanges transparents et constructifs, le projet de SCoT vers son approbation. Les réponses aux points de vigilance soulevés par l'Etat seront développées dans le rapport de présentation de manière circonstanciée et argumentée.

Monsieur le Secrétaire Général, à son tour, remercie le Syndicat mixte pour le travail qui a été effectué sur le territoire et les échanges productifs qui ont eu lieu jusqu'à la fin de la procédure.

La représentante du Département indique que certains documents relatifs au Lioran ou au contournement d'Aurillac ont été fournis en dernière minute car ces éléments viennent d'être validés. La prise en compte proposée par le Syndicat mixte convient tout à fait (mention dans le texte uniquement du projet de contournement et renvoi vers les documents fournis pour les projets relatifs au Lioran et au schéma départemental d'accessibilité aux services).

Le Président du Syndicat mixte rappelle les principales modifications proposées qui concernent l'ajout de deux règles complémentaires concernant, d'une part, le ratio de 75 % maximum à appliquer aux enveloppes foncières définies par le SCoT par rapport au potentiel en dents creuses et, d'autre part, le fait que les enveloppes foncières attribuées aux communes « pôles relais » ne soient pas minorées pour garantir l'atteinte des objectifs de croissance fixés pour cette catégorie de communes. Par ailleurs, pour la bonne mise en application du SCOT à travers les PLU(i), le taux de rétention foncière

est retenu à hauteur de 50 %. Ces propositions ne font l'objet d'aucune remarque par les PPA présentes et sont ainsi validées.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, **le Président** du Syndicat mixte remercie les présents pour leur participation et indique que le travail entamé se poursuit désormais avec celui engagé sur les PLU(i), que le syndicat mixte va accompagner en tant que personne publique associée.
